

UN CITOYEN :
LE BOURGMESTRE Adolphe MAX
(Roberto J. PAYRO, pour *La Nación*)

Bruxelles, à partir du jeudi 24 août (1914)

Rien n'a perturbé son calme jusqu'au 24 août, jour où un accident survenu à un fil télégraphique (**N.d.T.**) a éveillé la colère des Allemands et a amené Max à rédiger l'avis suivant :

"Un fil télégraphique placé par l'autorité militaire allemande a été coupé au boulevard du Nord. Attribuant cela à un acte de malveillance, l'autorité militaire a interrompu immédiatement, pour un temps indéterminé, le service public du téléphone. Il en résulte un grand préjudice pour de nombreux habitants.

"On annonce des représailles beaucoup plus

graves au cas où l'on commettrait d'autres détériorations aux réseaux télégraphiques allemands. Ces représailles seront exercées contre les quartiers de la ville où se produisent les faits.

"J'invite, donc, les habitants des quartiers où sont établis ces réseaux, à se concerter pour maintenir eux-mêmes et spontanément, tant de nuit que de jour, une surveillance constante, se mettant d'accord pour ce faire avec la police régulière ou la police bourgeoise et ouvrière.

"J'exhorte une fois de plus mes concitoyens à la patience et je répète les appels que j'ai déjà adressés plusieurs fois à leur civisme.

"Je ne demanderai à la population bruxelloise rien qui puisse blesser son orgueil mais je la supplie de m'aider à préserver notre chère et belle ville contre l'œuvre de destruction qui pourrait la menacer et à laquelle nous avons échappé jusqu'ici."

Le téléphone, interrompu, dont le service n'a pas encore été rétabli ; le courrier et le télégraphe, paralysés non seulement avec l'extérieur mais également au sein de la ville même ; les lignes de tram coupées vers les faubourgs et fonctionnant très irrégulièrement au centre, et seulement jusqu'aux premières heures de la nuit ; beaucoup de maisons de commerce fermées durant la journée et, toutes sans exception, dès après la tombée de la nuit ; l'éclairage public tamisé ; les rues sans charrettes, véhicules, automobiles et presque sans piétons : on imagine l'impression que devait donner Bruxelles et celle que produiraient les paroles du bourgmestre ... Les esprits les mieux trempés faisaient des cauchemars peuplés de mines, de coups canons, de bombardements, d'incendies et d'exécutions de masse. Personne ne bougeait et les journaux, qui parvenaient en contrebande jusqu'à la ville, étaient lus en cachette,

au fond des maisons.

Etant donné que presque tous les agents de police avaient dû suivre l'armée, la capitale se trouvait sans autre surveillance que les nombreuses sentinelles allemandes, disséminées de toutes parts, dans un but purement militaire et tant Max que les bourgmestres des autres communes de l'agglomération durent faire appel aux citoyens de bonne volonté pour organiser avec eux une police bourgeoise qui se chargerait d'assurer l'ordre et de veiller à la sécurité de la population.

Max, aidé de ses collègues, se préoccupait, simultanément, d'atténuer dans la mesure du possible les souffrances que la pénurie faisait peu à peu ressentir à la population : réglementant la vente du pain, celle du charbon et du pétrole, se raréfiant déjà, celle des patates et autres denrées alimentaires (**N.d.T.** : *avis* du 27 août pour la viande) accaparées

par des spéculateurs de mauvais aloi, qui abusaient, en leur profit personnel, de la détresse publique ; il adoptait d'énergiques mesures afin que l'on ne manque pas de gaz et d'électricité ; il instaurait des soupes populaires, alimentées par la commune et la bienfaisance publique (**N.d.T.** : *avis* du 28 août) et il déployait en somme une infatigable activité administrative, que ne parvenaient pas à interrompre ses fréquents *bras de fer* avec les exigences allemandes.

D'autres choses de moindre importance, semble-t-il, sollicitaient également toute son attention comme, par exemple, les péripéties que je vais raconter et l'une d'elles a ses détails piquants.

*

Les classes populaires belges se consacrent ardemment à l'élevage de pigeons voyageurs et les concours d'été constituent leur sport favori. On y joue

jusqu'à sa chemise, comme nous les Argentins aux courses de chevaux. Rosontrée raconte qu'il / elle a connu des ouvriers dont le salaire hebdomadaire était de 35 francs et qui, pourtant, jouaient 50 francs chaque dimanche, et certains d'entre eux vendaient leur lit afin de pouvoir parier ...

Cent mille Belges possèdent des pigeons de concours et, rien qu'à Bruxelles, il y a près de deux cents sociétés colombophiles totalisant quelque trois mille membres. Ne parlons pas d'Anvers, où existent onze fédérations, deux d'entre elles comptant respectivement cent-seize et cent-quatre sociétés ! ...

Dans un article du journal socialiste *Vooruit*, de Gand, on lit : "*La femme et les enfants ne sont plus pris en compte, la vie de famille disparaît, les fêtes ne sont pas fréquentées, le pigeon règne en maître absolu*".

Sachant cela, on comprendra mieux ce qui suit.

La guerre était à peine déclarée que l'autorité militaire belge ordonnait que, dans tout le pays, on ouvre les pigeonniers pour lâcher tous les pigeons étrangers et empêcher ainsi les communications avec les armées en campagne. Cet ordre fut strictement exécuté, à tel point que, lorsque les Allemands entrèrent, il ne restait plus de pigeons pour transmettre des messages.

Sans prendre cela en compte, sans penser que les petites causes ont l'habitude de produire de grands effets, et que sa mesure, prise sans consultation, pouvait révolter les passionnés colombophiles bruxellois, l'autorité allemande ordonna que l'on vide tous les pigeonniers et chargea ses soldats de l'exécution de cet ordre.

On dit que, voyant arriver les soldats, un Bruxellois de la rue Haute, le quartier populaire le plus caractéristique de la ville, poussa ce cri du

cœur dans la langue des Marolles :

- *Pakt mijne vrouw, maar laat mij mijne duiven !*
ce qui signifie : *Prenez ma femme mais laissez-moi mes pigeons !*

Vraie ou pas, cette anecdote donne la mesure de l'émotion que suscita l'ordre visant à égorger les innocents pigeons, dont certains valent jusqu'à mille cinq cents francs.

Mais le bourgmestre intervint. Il fit comprendre aux Allemands, peu psychologues, les conséquences possibles de cet acte antipolitique que l'on considérerait comme une vexation inutile et malveillante, comme un excès tyrannique n'ayant d'autre but que d'opprimer et porter préjudice sans nécessité à un peuple pacifique ; il fit valoir que les pigeons constituaient une propriété privée, que l'on devait respecter, en accord avec les lois de la guerre et avec les compromis conclus, et il obtint que

l'autorité allemande adopte une solution acceptable pour tous. (**N.d.T.** : Vierset, p. 66)

Cette solution consista à faire garder les pigeons dans un des vastes locaux du Palais du Cinquantenaire, où vingt-cinq hommes habitués à ce travail les soigneraient et les nourriraient pour le compte des sociétés colombophiles qui, à leur tour, s'arrangeraient avec les propriétaires des oiseaux.

Il eut fallu voir, ce soir-là, les allées et venues des paniers spéciaux pour le transport des pigeons, dans toute la ville et, principalement dans les faubourgs, où les brasseries et les tavernes les plus fréquentées sont le centre et le siège des colombophiles. Mais tout se passa bien et, le lendemain, le Palais du Cinquantenaire hébergeait, dans trois mille six cents cages d'osier, septante-cinq (soixante-quinze) mille pigeons, totalisant une valeur d'un million et demi de francs.

Max avait sauvé les *duivenmelkers* (**N.d.T.**) de Bruxelles qui, à la mi-octobre, reprirent possession de leurs pigeons, à condition de remettre à l'autorité allemande la liste complète des pensionnaires de leurs pigeonniers, mentionnant exactement la couleur et les inscriptions de chacun d'eux, ainsi que la localisation du pigeonier.

La comédie des pigeons, qui aurait pu être un drame, était terminée, mais pas avant que se produise une péripétie grave comme la fermeture du Palais de Justice, où l'on ne peut plus pénétrer qu'avec une autorisation personnelle octroyée par l'autorité compétente.

Cette fermeture est due, à ce que l'on affirme, au fait que l'on aurait trouvé, dans une des dépendances des tribunaux, une cage avec des pigeons provenant d'Anvers et destinés à communiquer avec le gouvernement belge, prétendent les Allemands.

Les tribunaux n'étant pas sous la juridiction de Max, le brave bourgmestre n'a pas pu les défendre contre cette mesure vexatoire, qui supprime d'une façon radicale la publicité de la justice, exigée par la Constitution, afin que ses actes soient valables.

Le 24 août, une conférence eut lieu entre le général major von Jarotsky, gouverneur allemand de Bruxelles, et le bourgmestre Max, concernant les cinquante millions exigés de ce dernier, au nom de l'occupant, par le capitaine Kriegsheim aux portes de la ville. (**N.d.T.** : le 20 août ; Vierset, p. 31)

Le bourgmestre déclara que, malgré toute sa bonne volonté, il n'était pas en mesure de payer la somme totale mais que, en revanche, il s'engageait à verser en acompte, tout de suite, la somme d'un million et demi et, dans les huit jours, d'autres sommes, qui totaliseraient dix-huit millions et demi. Il ajouta qu'il considérait impossible de payer la

somme de cinquante millions et sollicita la diminution du montant. (**N.d.T.** : Vierset, p. 50)

Le gouverneur von Jarotzky objecta qu'il n'avait pas d'instructions à ce sujet mais il promit de présenter au commandement supérieur de l'armée, dès qu'auraient été payés les vingt millions, une motion dans ce sens, solution provisoire qu'accepta le bourgmestre.

Ce dernier fit alors observer que, en ce qui concernait la contribution de guerre réclamée, il agissait tant au nom de Bruxelles qu'en celui de quinze communes périphériques, mais qu'il ne pouvait être tenu pour responsable des désordres ou des actes d'hostilité qui se produisaient en-dehors du territoire de Bruxelles car les faubourgs n'étaient pas soumis légalement à son autorité.

Le gouverneur donna sa parole que chaque commune serait isolément responsable des désordres

survenant sur son territoire et, à la demande du bourgmestre, promet également que, durant un délai de huit jours, l'autorité allemande ne ferait pas de réquisitions de vivres ou de provisions, ni à charge de la ville et des faubourgs ni à charge des habitants, et cela afin de préserver de la faim la population. (N.d.T. : avis du 25 août)

Les réquisitions imposées le 20 août cessèrent donc, momentanément, le 24 alors que la population de l'agglomération bruxelloise (qui compte près de huit cents mille habitants) était sur le point de manquer de vivres.

Bien que l'ont eût acté ces accords, signés par le gouverneur, le bourgmestre Max et le conseiller aulique allemand Grabowsky (N.d.T. : Vierset, p. 74), le lendemain et en présence de ce dernier, le général en chef (N.d.T. : von Beseler, p. 51), qui était de passage à Bruxelles, déclara que l'autorité allemande

ne respecterait pas l'accord visant à ne pas réquisitionner, à moins de lui donner les moyens de transporter elle-même, rapidement et par chemin de fer, certaines quantités de vivres et de provisions qu'elle avait à Saint-Trond, à 75 kilomètres de Bruxelles. (N.d.T. : Vierset, p. 51)

Pour satisfaire à cette exigence, le bourgmestre Max fut obligé d'écrire au gouvernement belge à Anvers, lui demandant d'autoriser l'envoi de locomotives à Bruxelles et, avant de recevoir la réponse, il écrivit au gouverneur militaire allemand :

"Quelle que soit la réponse du gouvernement belge, je dois, monsieur le gouverneur, protester contre l'imposition qui m'est faite. L'accord conclu au nom du gouvernement allemand dans la convention du 24 août n'était subordonné à aucune condition. En introduire une ultérieurement est méconnaître la parole donnée et détruire la confiance que doit inspirer un

contrat souscrit régulièrement au nom du gouvernement allemand.

"Je suis persuadé que vous reconnaîtrez que mon devoir était de vous exprimer les réserves que je viens de formuler." (Adolphe Max)

Roberto J. Payró

Copyright, 2014 : Bernard GOORDEN, pour la traduction française

PAYRO ; « *Un ciudadano : el burgomaestre Max (3)* », in LA NACION ; 31/1/1915.

PAYRO ; « *Un ciudadano : el burgomaestre Max (4)* », in LA NACION ; 1/2/1915.

N.d.T. :

Nous étant récemment rendu compte que, grâce à l'admirable travail de Benoît Majerus et Sven Soupart,

le *Journal de guerre* (*Notes d'un Bruxellois pendant l'Occupation 1914-1918*) de Paul MAX (cousin du bourgmestre Adolphe MAX) était accessible sur INTERNET – il a été publié aux Archives de la Ville de Bruxelles / Archief van de Stad Brussel en 2006 –, il nous semble intéressant d'en citer des passages relatifs à certains événements évoqués par Roberto J. Payró.

[http://www.museedelavilledebruxelles.be/fileadmin/user_upload/publications/Fichier_PDF/Fonte/Journal de%200guerre de Paul Max bdef.pdf](http://www.museedelavilledebruxelles.be/fileadmin/user_upload/publications/Fichier_PDF/Fonte/Journal_de%200guerre_de_Paul_Max_bdef.pdf)

Paul MAX dit en date du :

Mardi 25 août 1914 (page 11). (...) On a coupé un fil télégraphique des militaires allemands au boulevard du Nord. Un avis du Bourgmestre, admirablement tourné, annonce que si le fait se reproduisait les Allemands exerceraient de sévères représailles sur tous les habitants du quartier ; une fois de plus, il exhorte la population au calme.

Lundi 31 août 1914 (pages 21-22). (...) Une affiche signée du Bourgmestre et de trois échevins annonce que pour parer au manque de vivres dont doivent se ressentir particulièrement les indigents, Bruxelles a été divisée en 20 quartiers qui distribueront aux personnes à qui un comité spécial aura remis une carte, un demi-litre de soupe et un pain de 200 grammes pour 5 centimes, ce qui n'est pas la moitié du prix de revient. Voilà encore une excellente mesure qui fait honneur au Bourgmestre. Du reste l'opinion générale ne varie pas à son sujet : il a été, dans ces circonstances, tout à fait remarquable. Il tient la ville et la population et si Bruxelles est épargnée, c'est à lui que nous le devons.

Auguste VIERSET (1864-1960) a écrit un livre concernant le bourgmestre Adolphe MAX. Les références proviennent de la seconde édition (1934) :

<http://idesetautres.be/upload/VIERSET%20ADOLPHE%20MAX%20SOUS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

A propos des *duivenmelkers*, voyez, entre autres :

http://www.europeana1914-1918.eu/da/europeana/record/9200311/BibliographicResource_3000073943142_source

<http://www.forumeerstewereldoorlog.nl/viewtopic.php?t=12925&highlight=duiven>

Les « *avis* » du bourgmestre Adolphe MAX peuvent être consultés en suivant le lien INTERNET :

<http://www.14-18.bruxelles.be/index.php/fr/affiches>

VILLE DE BRUXELLES

AVIS

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de la population qu'en vertu d'une convention que j'ai conclue le 24 août courant avec le Gouvernement allemand, représenté par M. le général-major von Jarotzky et M. le Conseiller aulique Grabowsky, il a été stipulé que pendant un délai de huit jours, il ne serait plus fait par l'autorité militaire allemande de réquisitions de vivres et approvisionnements soit à charge de la ville de Bruxelles et des communes de l'agglomération bruxelloise, soit à charge de leurs habitants.

Les fournitures en vivres et approvisionnements ne devront donc être faites, jusqu'à l'expiration de ce délai, que contre paiement au comptant.

Bruxelles, le 23 août 1914.

Le Bourgmestre,
ADOLPHE MAX.

Bruxelles. — Typographie et lithographie E. GUYOT, rue Pachéco, 12.

STAD BRUSSEL

BERICHT

Ik heb de eer de bevolking bekend te maken dat, krachtens eene overeenkomst die ik den 24^e dezer maand heb besloten met het Duitsch Gouvernement, vertegenwoordigd door den Heer Generaal-majoor von Jarotzky en den Heer Hofraad Grabowsky, bepaald werd dat, gedurende eene tijdruimte van acht dagen, er door de Duitsche militaire overheid geene opvoeding van levensmiddelen en voorraad zou gedaan worden ten laste van de stad Brussel en de aangrenzende gemeenten, noch ten laste hunner inwoners.

De levering van levensmiddelen en voorraad moet dus, tot op het einde van deze tijdruimte, alléén tegen betaling met gereed geld geschieden.

Brussel, den 23^e Augustus 1914.

De Burgemeester,
ADOLF MAX.

Brussel. — Druk- en steendrukkerij E. GUYOT, Pachecostraat, 12.

AVIS

Le Collège des Bourgmestre et Echevins a l'honneur de porter à la connaissance du public que la viande mise en vente dans cette boucherie provient de bêtes acquises par la ville de Bruxelles et qu'elle doit être débitée au prix habituel du détail.

Bruxelles, le 27 août 1914.

Par le Collège
Le Secrétaire
M. VAUTHIER.

Le Collège
Adolphe MAX.

BERICHT

Het College van Burgemeester en Schepenen heeft de eer ter kennis te brengen van het publiek dat het vleesch in deze beenhouwerij te koop gesteld voortkomt van beesten door de stad Brussel aangekocht en dat het moet verkocht worden aan de gewone prijzen voor den verkoop in 't klein.

Brussel, den 27^e Augustus 1914.

VAN WEGE HET COLLEGE
De Secretaris
M. VAUTHIER.

Het College
Adolf MAX.

VILLE DE BRUXELLES

CONCITOYENS,

Nous avons estimé qu'il convenait de préserver par tous les moyens en notre pouvoir, la population de Bruxelles, contre les difficultés de ravitaillement résultant du trouble que les événements actuels ont introduit dans le marché du travail. Nous avons décidé, en conséquence, de créer un service de distribution d'aliments.

La Ville a été à cet effet, divisée en vingt quartiers. Dans chacun de ces quartiers est instituée une commission placée sous la présidence d'un conseiller communal et composée de membres des comités de charité et des institutions de bienfaisance ainsi que de notables bourgeois et ouvriers.

Par les soins de ces commissions de quartiers, des rations composées d'un demi-litre de soupe nutritive et d'un pain de 200 grammes seront mises chaque jour, entre 11 heures et midi, à la disposition du public, dans des locaux dont la liste sera publiée.

Les personnes munies d'une carte délivrée par la commission du quartier dans lequel elles habitent, seront seules admises à la répartition des aliments. Ces aliments ne seront pas consommés sur place mais devront être emportés par les personnes auxquelles ils auront été remis.

Chaque portion (soupe et pain), sera vendue 5 centimes, somme de beaucoup inférieure à la moitié du prix courant.

Ce service d'utilité générale entraînera des dépenses considérables.

Nous adressons l'appel le plus pressant à la générosité et à l'esprit de solidarité de nos concitoyens, pour qu'ils prêtent leur concours financier à l'initiative que nous avons prise.

L'œuvre que nous avons créée a été portée à la connaissance de la Conférence des Bourgmestres de l'agglomération bruxelloise. Elle sera instituée, de même qu'à Bruxelles, dans chacun de nos faubourgs.

Les dons en argent destinés à nous permettre d'assurer le plus longtemps possible le service de l'alimentation populaire et spécialement de venir en aide aux indigents qui n'auraient pas de ressources suffisantes pour payer le prix des rations pourront être adressés soit à M. le Bourgmestre, à l'Hôtel de Ville de Bruxelles ou à MM. les Bourgmestres des différentes communes de l'agglomération bruxelloise, soit à un Comité qui est en voie de formation sous le patronage de Leurs Excellences MM. le Marquis de Villalobar, Ministre d'Espagne et Brand Whitlock, Ministre des Etats-Unis et sous la présidence effective de M. Ernest Solvay. Le siège de ce Comité sera rue Montagne-du-Parc, 5, à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE.

Le 28 août 1914.

Le Bourgmestre: Adolphe MAX.

Les Echevins: Maurice Lemonnier, Louis Steens, Emile Jacquain, Georges Maes.

Le Secrétaire communal: Maurice Vauthier.

BRUXELLES — Typographie lithographique E. GUYOT, rue Fuchon, 12.

STAD BRUSSEL

MEDEBURGERS,

Het komt ons voor dat de Brusselsche bevolking, door alle middelen waarover wij beschikken, moet gevrijwaard worden tegen het moeilijk verkrijgen van mondbehoeften voortvloeiende uit de stoornis door de huidige gebeurtenissen op onze arbeidsmarkt veroorzaakt. Dientengevolge hebben wij besloten een dienst in het leven te roepen voor het uitdeelen van etwaren.

De Stad werd te dien einde verdeeld in twintig wijken. In elke dezer wijken, is eene commissie ingericht voorgezeten door een Gemeenteraadslid en samegesteld uit leden der armbeurelen en weldadigheidsinstellingen, alsook uit bekende burgers en werklieden.

Door deze wijkcommissies zullen elken dag tusschen 11 en 12 uur, porties bestaande uit één halven liter voedzame soep en 200 grammes brood, ter beschikking van het publiek worden gesteld in lokalen waarvan de lijst zal worden bekend gemaakt.

Aleen de personen in bezit eener kaart, af te leveren door de commissie van de wijk welke zij bewonen, zullen aan het uitdeelen der etwaren mogen deelnemen. Deze etwaren zullen niet ter plaats worden verbruikt, doch dienen medege dragen door de personen die ze ontvangen.

Elke portie (soep en brood) zal 5 centiemen kosten, prijs ver beneden de helft van den kostenden prijs.

Deze dienst van algemeen nut zal overgroote uitgaven verwekken.

Wij doen een dringend beroep op de middadigheid en op den solidariteitsgeest onzer medeburgers, opdat zij hun geldelijken steun zouden verleen en aan het werk dat wij in het leven roepen.

Het werk dat wij gesticht hebben werd aan de Conferentie der Burgemeesters der aangrenzende gemeenten bekend gemaakt. Het zal in elkeen onzer voorsteden, evenals te Brussel, ingericht worden.

De giften in geld, bestemd om ons toe te laten den dienst der voeding van het volk zoolang mogelijk te verzekeren, en bijzonderlijk om de behoeften die de middelen niet zouden bezitten om den prijs der porties te betalen bij te staan, zullen mogen gestuurd worden hetzij aan den Heer Burgemeester, ten Stadhuize van Brussel of aan de Burgemeesters der verscheidene aangrenzende gemeenten van Brussel, hetzij aan een in stichting zijnde Comité, onder bescherming van Hunne Excellenties de Heeren Markies de Villalobar, Minister van Spanje en Brand Whitlock, Minister der Vereenigde Staten, en onder werkelijk voorzitterschap van M. Ernest Solvay. De zetel van dit Comité zal zijn Warandeborg, 5, in de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE VAN BELGIË.

Den 28^{en} Augustus 1914.

De Burgemeester: Adolphe MAX.

De Schepenen: Maurice Lemonnier, L. Steens, Em. Jacquain, Georges Maes.

De Gemeentesekretaris: Maurice Vauthier.

BRUSSEL — Druk- en steendrukkerij: E. GUYOT, Fuchonstraat, 12.